

536

S. J. 28-8

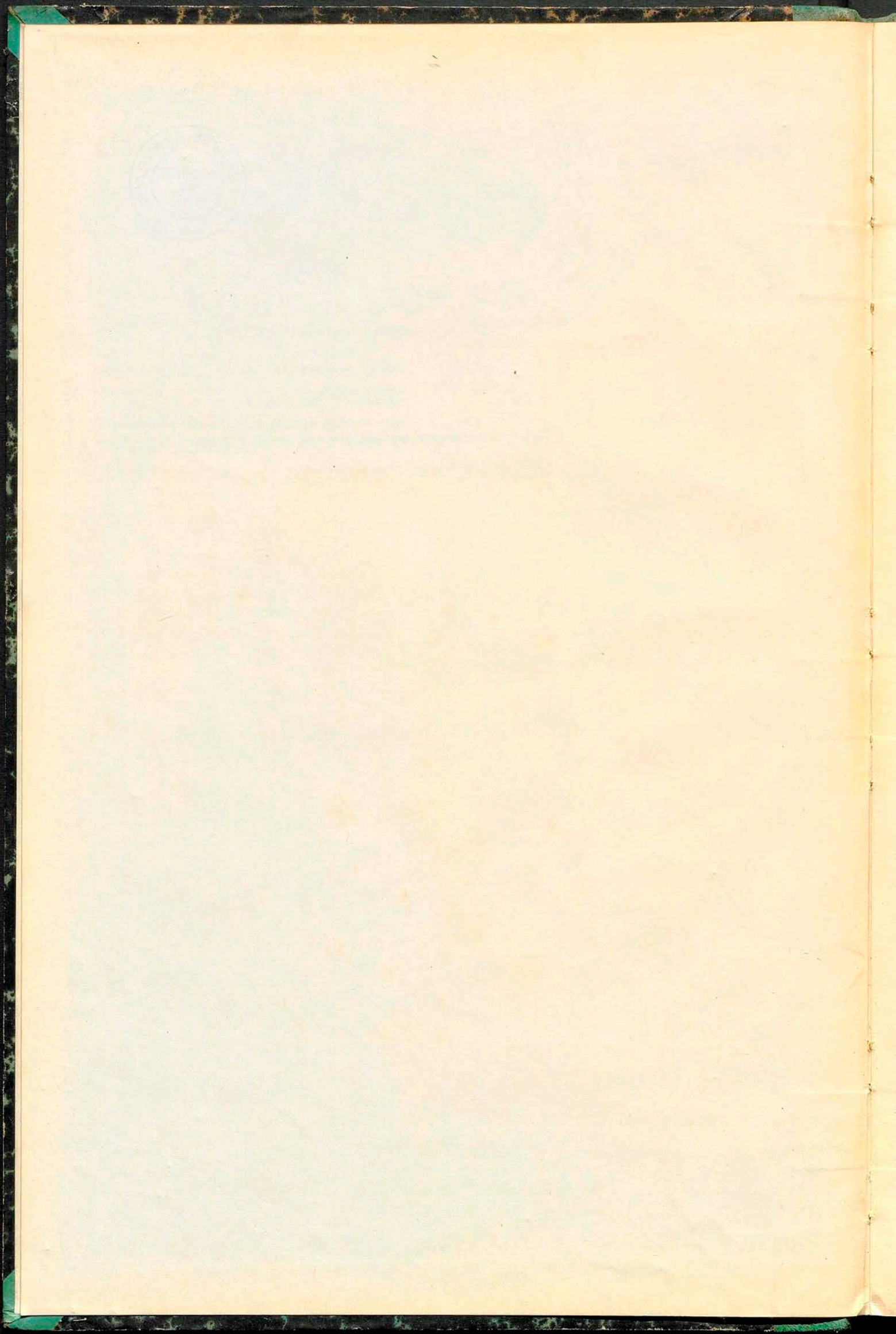
— 3 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LE SÉNAT, MODIFIÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de modifier l'article 310 du Code civil (Divorce). (N° 15, année 1907.)

(Nommée le 31 janvier 1907.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Eugène LINTILHAC. — *Secrétaire* —
2^e — TILLAYE. *Henry Chéron*
3^e — VISSAGUET. *Fautier* ~~*Président*~~ —
4^e — VALLÉ.
5^e — ~~GOURIE~~. *Henri Michel*
6^e — MONSSERVIN. *Rigismanset*
7^e — Léopold THÉZARD. *Catalogue*
8^e — GUILLIER.
9^e — BÉRENGER. *Président*

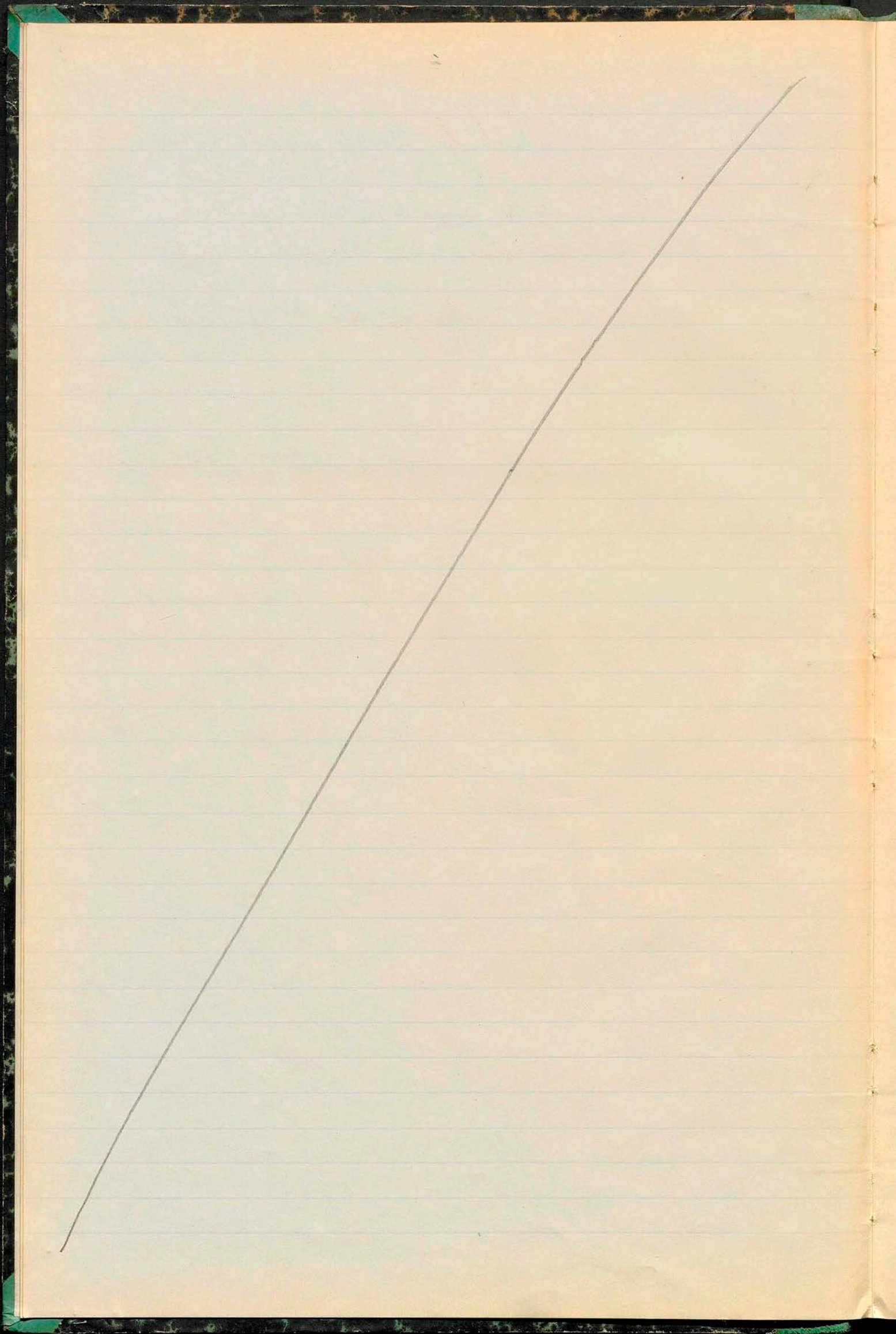


1
Séance du 28 avril 1911

Présents, M. M. ~~Yves~~ H. Chéron guittier Vallé
M. Michel Catalogue Bérenger

M. Bérenger et du Secrétaire

Le Secrétaire
B. Bérenger



Séance du 7 février 1907

La Commission nomme

Président : M. Vissaguet

Secrétaire : M. Eugène Lintilhac

Présents : mm. Vissaguet, Bénénger, Cillaye, Vallé, Gourju, Monneron, Lintilhac.

Les commissaires rendent compte des déclarations sur lesquelles ils ont été élus.

Se sont déclarés favorables, en principe.

M. Lintilhac.

Eugène Lintilhac.

Cillaye.

Vallé.

hostiles, en principe.

M. Vissaguet.

Vissaguet.

Gourju.

Bénénger.

Monneron

[Signature]

[Signature]

Réunion du 5 mars 1907

Présents:

M^{lle}. Vissaguet, Gourju, Monsservin, Béranger, Catalogne,
Guillier, Linthou.M^{lle}. Guillier, Catalogne, Monsservin exposent leur opinion
pour ou contre la proposition de loi.
(certains) (certains)Absents: mm. Gillay, Vallé.M^{lle}. Gourju développe son opinion contre le projet,
s'en prendrait au vote du Sénat en 1896; laissant la
demande facultative pour l'époux contre qui aurait été prononcée
la séparation.M^{lle}. Bédérac se range au même avis rappelant que les tribunaux n'ont
qu'à apprécier le fait 2^o imitant sur le cas d'un la femme outragée et ne voulant pas
le divorce, qui veut garder le nom, devant ses enfants et devant le monde, la quelle se
trouve ainsi privée de ses recours à la réparation.Est nommé rapporteur: M. Henry Béranger.Le Secrétaire
Le Président
E. Béranger

Séance du 11 Juin 1907.

Présents:

M^{lle}. Vissaguet, Président, Catalogne et Béranger.En commission n'étant pas en nombre s'ajourne au jeudi 13, deux
heures.

Le Président

Séance du 13 Juin 1907.

Présents:

mm. Vissaguet, Président, Gillay, Gourju, Guillier, Monsservin,
Vallé, Béranger.M. Béranger, Rapporteur, expose qu'avant de terminer son rapport, il

a besoin de savoir quelle est l'opinion de la Commission relativement au texte qu'elle entend substituer à celui voté par la Chambre des Députés.

Dans une précédente réunion, quelques membres se sont bien prononcés pour le projet voté en 1896 par le Sénat; mais d'autres ont paru croire que le rejet du texte voté par la Chambre entraînerait le retour au texte actuel de la Loi du Divorce. Aucun vote n'étant intervenu à cet égard, le Rapporteur avait besoin de savoir quelle est la décision de la Commission.

M. Gourjé dit que la décision prise en 1896 par le Sénat s'était inspirée d'une pensée de transaction; on avait eu l'espoir que, en admettant la conversion automatique en faveur de l'époux au profit de qui la séparation a été prononcée, on obtiendrait ainsi plus facilement un accord avec la Chambre. Cette tentative n'ayant point réussi, il serait sans doute préférable de s'en tenir au texte actuel de la Loi du Divorce. Il serait en effet d'une insuffisante logique, alors que le motif principal du rejet de la Chambre est de ne point réduire les juges au rôle de simples enregistrateurs, d'accepter cette situation pour une partie des cas qui peuvent se présenter.

M. Tillage et Vallé étant partisans de la disposition votée par la Chambre, disent n'avoir pas à se prononcer sur la question.

M. Guillier et Béranger adoptent l'avis émis par M. Gourjé.

La Commission décide par cinq voix contre deux qu'il y a lieu de maintenir le texte actuel de l'art 310.

Le Président,

M. Béranger

Séance du 29 9^e 1907

Prés. - M. Béranger, Mousnier, Vallé, Liébmann, Gourjé et Guillier.

M. Vallé et Liébmann persistent dans leur opinion et s'opposent et sont partisans du texte voté par la Chambre.

Les autres membres de la Commission acceptent le texte actuel.

2. l'art. 310.

A la majorité, le Sénat a autorisé à déposer son rapport.

Le secret.

Le Président

[Signature]

[Signature]

Séance du 28 janvier 1908

Présents: M. Beranger, Gougeon, Bellay, Catalogne
M. Faillat demande à la commission l'adoption
l'amendement qu'il a déposé sur le terrain du
Sénet.

La commission s'ajournera pour délibérer
le secret
le président
[Signature]

Séance du 28 février 1908

Présents: M. Beranger, Gougeon, Loubet, Wousserain, Catalogne.

- 1. amendement M. Louis Legrand (n: 3).
La commission se réunira ce soir après
application 1. de Louis Legrand
- 2. amendement M. Millon, etc (n: 2)
adopté à la majorité.
- 3. amendement M. Gougeon (n: 4) (Révisé et adopté
sur la proposition de retrancher le mot)
La commission se réunira ce soir après
application
- 4. amendement M. Gougeon (n: 5) (autorisation
pour la presse de porter le nom de son œuvre
en y ajoutant son nom patronymique dans
tous les ouvrages.)
adopté

le secrétaire
[Signature]

le président
[Signature]

Séance du 9 février 1908

Présents: MM. Mérenge, Gauye, Moumervin, Catalagne, Cillaye, Luvillan.

1^o Amendement de M. G. Girard:

On opine, mais on succède au veto jusqu'à l'ambition de M. Girard qui l'a demandé, mais est absent.

2^o Amendement de M. Legrand.

Adopté.

3^o Amendement de M. Paulte...

admis par les termes:

" Les dépenses relatives à la conversion seront mises à la charge de celles des époux qui ont été prescrites et succéderont dans l'instance en réparation le corps.

" Si la séparation avait été prononcée aux deux 2^{es} époques, les dépenses seraient supportées dans la proportion fixée par le jugement de réparation "

4^o amendement de M. Gougeon n^o 4 (revisions) adopté.

5^o amendement de M. Gougeon n^o 5 (non-paiement de la pension) adopté.

6^o ~~le secret~~ amendement de M. Ciceron relatif

à M. Ciceron relatif comme un secret

le secret

le secret

[Signature]

[Signature]

Séance du 10 mars 1908

Présents: M. Béranger, M. Monneron, M. Gougeon, L. Luthier,

Sont entendus: M. Ch. Girard sur son amendement et M. le Gaule sur son sur le

même amendement de M. Gougeon. La commission accepte l'opinion de M. Girard sur la procédure et l'amendement Gougeon relatif au mariage ^{de M. Girard}

M. Béranger

L. Luthier

Séance du 22 juin 1908

Présents: M. Béranger

M. Catalogue, rapporteur rappelle que dans sa séance du 20 février 1907, le Sénat a adopté le vote n. 1 après avoir voté par la chambre de députés l'article unique:

La disposition suivante est introduite dans le Code civil où elle prendra la place de l'ancien article 308, abrogé par la loi du 27 juillet 1884: Article 308.

L'article 247 du Code civil est applicable à la procédure de séparation de corps.

M. Ciceron ayant eu ce amendement déposé l'amendement au Code: L'article 247 est applicable à l'Algérie et aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, ce amendement fut renvoyé

à la Commission
à l'unanimité, la commission
a décidé d'accepter et d'approuver cet
amendement au vote du 1er tour

Léopoldum
Béringer
secretaire
Catalogne

Séance du 16 mars 1911

Présent M. Béringer
M. Catalogne se rapporte
rapporteur de la loi votée par la
Assemblée de Ripstein le 2 juillet 1908
(art. 310 du code civil)

Léopoldum
Béringer
le secrétaire
Catalogne

Séance du 30 mai 1911

Présents MM Catalogne et Béringer

Léopoldum
Béringer
le secrétaire
Catalogne